

Une conduite de gaz naturel à haute pression passe chez vous!

energir.com/servitude

Conservez ce dépliant!

Il contient des informations importantes dont des numéros de téléphone utiles.

Si vous recevez cette communication c'est qu'une conduite de gaz naturel à haute pression, située dans une zone protégée par une servitude, est présente sur votre terrain.

Qu'est-ce qu'une conduite à haute pression de gaz naturel?

Pour desservir le territoire du Québec, Énergir transporte le gaz naturel sur de longues distances par l'entremise de conduites de gaz naturel à haute pression (jusqu'à 30 fois la pression d'un pneu de voiture). La présence de ces conduites est identifiée par des repères visuels qui contiennent des informations en cas d'urgence. Ces repères n'indiquent pas la localisation exacte de la conduite.

Zone protégée par la servitude

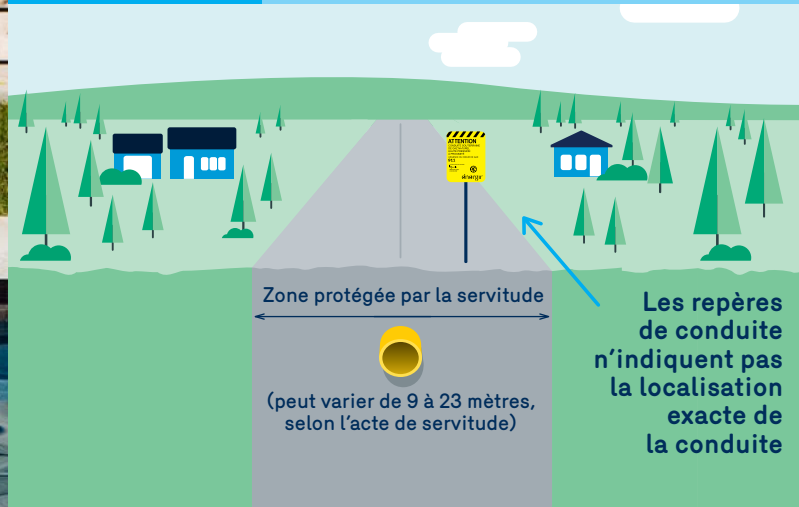
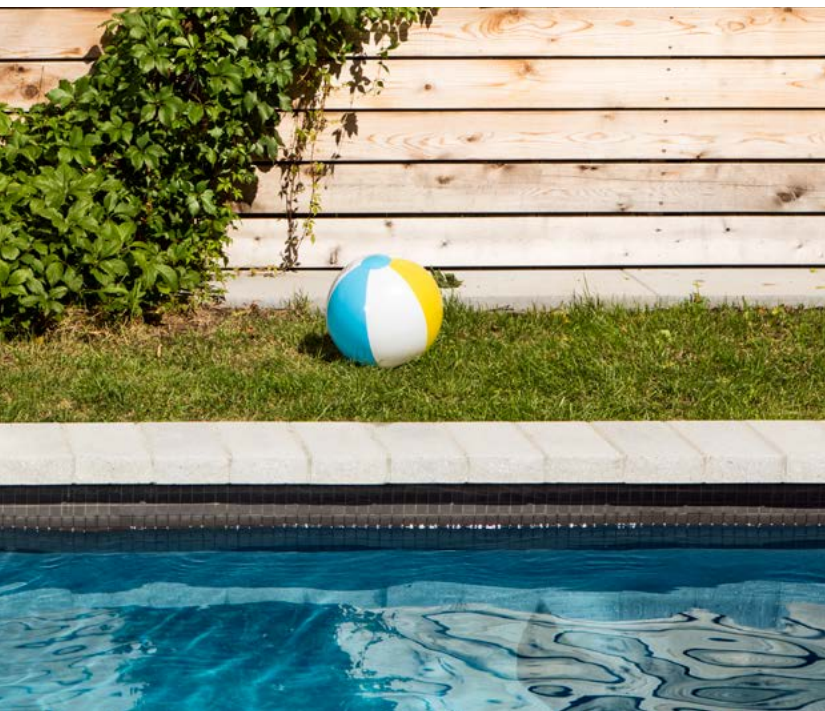
Une servitude a été accordée à Énergir, par vous ou par un propriétaire précédent, pour nous permettre notamment de construire, d'exploiter, d'effectuer des travaux ou d'entretenir les installations gazières.



! Dans la zone protégée par la servitude, une demande d'autorisation est obligatoire auprès d'Énergir notamment pour :

Ces activités, si réalisées sans l'autorisation écrite d'Énergir, sont susceptibles de mettre à risque l'intégrité de la conduite de gaz naturel.

- Tous travaux, installations et remuement de sol (ex. : clôture, haie, nivellement, nettoyage de fossés, travaux qui réduisent l'épaisseur de la couche de terre, etc.)
- Tout franchissement de la conduite avec un véhicule ou de l'équipement mobile au-dessus de cette zone autre que les équipements mobiles utilisés à des fins agricoles.

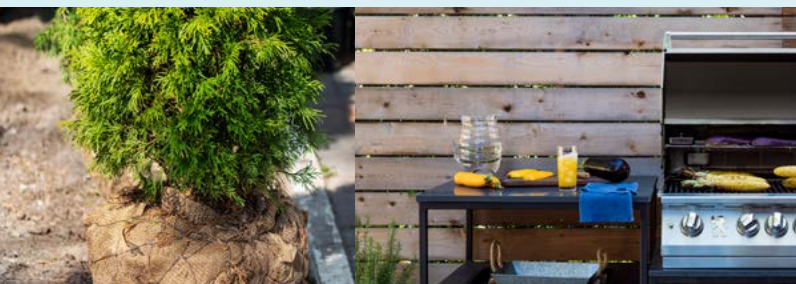


Restrictions d'usage à l'intérieur de la zone protégée par la servitude

La zone protégée par la servitude doit être libre d'accès, en tout temps, pour permettre le passage, à pied ou en véhicule, de nos employés lors de travaux d'entretien ou en cas d'urgence.

Il est notamment interdit :

- D'ériger des bâtiments et structures;
- D'installer des piscines, terrasses, cabanons et remises;
- D'installer des ancrages dans le sol (pour chapiteau, module de jeux, etc.)
- De planter des arbres;
- De creuser des puits ou d'effectuer tout autre forage;
- D'entreposer des matériaux, du bois de chauffage ou des équipements;
- De réaliser des remblais;
- D'effectuer du dynamitage;
- De faire des feux à ciel ouvert;
- De stationner des véhicules (même temporairement).



Comment reconnaître une fuite?

Voici certains signes potentiels :

- Une odeur d'œufs pourris, dans certains cas;
- De la végétation morte ou décolorée dans les zones gazonnées;
- Un soulèvement important de poussière à partir d'une ouverture dans le sol;
- Un sifflement très sourd;
- Un bouillonnement continu dans les zones humides ou inondées;
- La présence d'une flamme (s'il y a une fuite et une source d'ignition).

En cas d'urgence, **composez le 9-1-1**.

Sécurité du réseau gazier

Énergir exerce un contrôle et une surveillance continue, 24 h sur 24, 365 jours par année de son réseau gazier grâce à de nombreux points de contrôle répartis sur l'ensemble du réseau. De plus, un programme d'entretien préventif assure la sécurité du réseau pour l'ensemble du Québec.

energir

Quoi faire en cas de fuite ou d'odeur de gaz naturel?

- Appelez le 9-1-1;
- Évacuez la zone et tentez d'empêcher quiconque d'y accéder;
- Évitez les flammes et les étincelles;
- Si le gaz s'enflamme, ne cherchez pas à l'éteindre.

Quoi faire obligatoirement avant de débuter vos travaux?

1. Demander la localisation des infrastructures souterraines à **info-ex.com** ou au 1 800 663-9228 (c'est rapide et gratuit).



2. Remplir le formulaire de **demande d'autorisation d'Énergir** disponible en ligne (prévoir un traitement de 10 jours ouvrables).

Calendrier des activités préventives

Chaque année, Énergir procède à des activités préventives dans la zone protégée par la servitude, afin de s'assurer de l'intégrité de la conduite souterraine de gaz naturel à haute pression située sur votre terrain. Voici certaines de ces activités :

Contrôle de la végétation**	mai à août
Patrouilles à pied ou en véhicule tout-terrain*	mai à octobre
Patrouilles aériennes*	En tout temps

* Les régions touchées par cette activité pour l'année en cours sont disponibles en ligne.

* La définition de ces activités est disponible en ligne.

**Pour toutes questions ou si vous suspectez
une activité non conforme près de
nos installations gazières**

1 866 630-3450

servitude@energir.com

energir.com/servitude

A high pressure natural gas line near your home!

energir.com/servitude

Hang on to this brochure

It contains important information, including some useful telephone numbers.

If you have received this communication, it's because there's a high pressure natural gas line in an area protected by a servitude on your land.

What is a high pressure natural gas line?

In providing service throughout Québec, Énergir transports natural gas over long distances through high pressure natural gas lines (up to 30 times the pressure of a car tire). The presence of these lines is identified by visual markers that contain information in case of emergency. These markers may not indicate the exact location of the line.

Area protected by the servitude

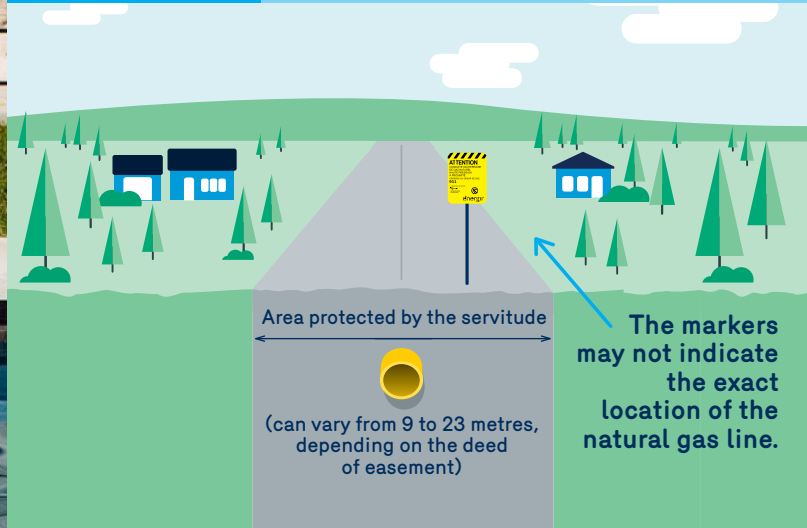
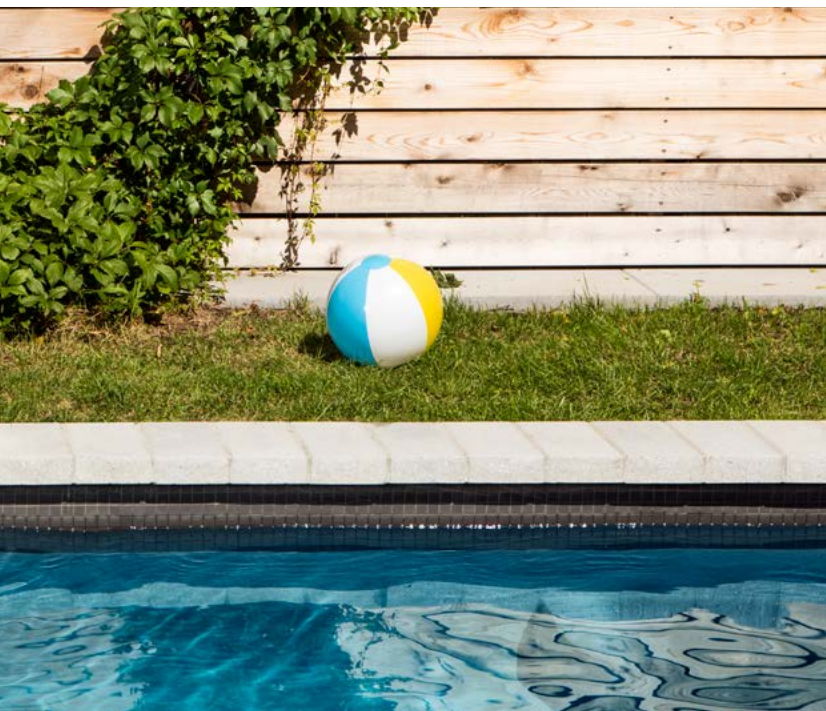
A servitude was granted to Énergir, either by you or by a previous owner, so that we may construct, operate or carry out work or maintenance on our natural gas installations.



! For the area protected by the servitude, an authorization request must be obtained from Énergir to:

Such activities, if carried out without written authorization from Énergir, may risk the integrity of the natural gas line.

- Any work, installation or soil disturbance (e.g., fence, hedge, levelling, ditch cleaning, work that reduces the thickness of the soil layer)
- Any crossing of the line by a vehicle or mobile equipment above this area other than mobile equipment used for agricultural purposes.

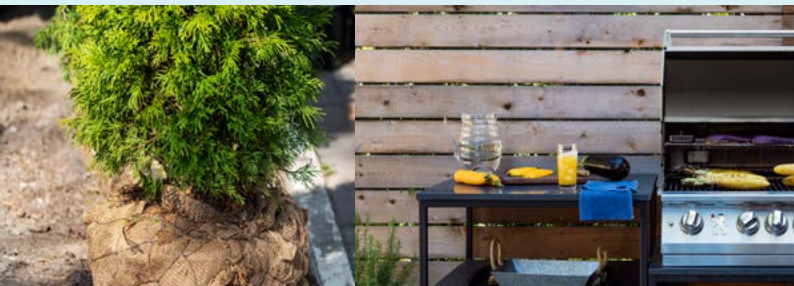


Restrictions on usage within the area protected by the servitude

The area protected by the servitude must allow free access at all times to enable our employees to circulate, on foot or by vehicle, during maintenance work or in the event of an emergency.

You are not allowed to:

- erect buildings and structures;
- install swimming pools, terraces or sheds or similar structures;
- install ground anchors for marquees, play sets, etc.
- plant trees;
- dig wells or do any other type of drilling;
- store materials, firewood or equipment;
- do any earthwork;
- use dynamite;
- have open fires;
- park vehicles (even temporarily).



How do you recognize a leak?

Here are some potential signs:

- Smell of rotten eggs in some cases;
- Dead or discoloured vegetation in grassy areas;
- A dust cloud near an opening in the ground;
- A low whistling sound;
- Continuously bubbling water in wet or flooded areas;
- The presence of a flame (if there is a leak and a source of ignition).

In case of emergency, **call 9-1-1**.

Safety of the natural gas network

Énergir conducts ongoing monitoring of its natural gas network through numerous control points along the entire network, 24/7, 365 days a year. In addition, a preventive maintenance program ensures the safety of the network across Québec.



What to do if there is a leak or a smell of natural gas?

- **Call 9-1-1;**
- Evacuate the area and try to prevent anyone from gaining access;
- Avoid flames and sparks;
- If there is a fire, do not try to put it out.

What to do before starting any work?

1. Submit a locate request for underground infrastructures at **info-ex.com** or 1 800 663-9228 (it's fast and free).



2. Complete the **Énergir authorization request** form available online (allow 10 business days for processing).

Schedule of preventive activities

Each year, Énergir will carry out preventive activities in the area protected by the servitude to ensure the integrity of the underground high pressure natural gas line located on your land. Some of these activities include:

Vegetation control**	May to August
Patrols on foot or on all-terrain vehicles*	May to October
Aerial patrols*	At all times

* The regions concerned by this activity for the current year are available online.

** A definition of these activities is available online.

For any questions, or if you suspect non-compliant activity near our gas facilities, call:

1 866 630-3450
servitude@energir.com

energir.com/servitude